Chapitre I

SAMAROBRIVA ET LA CITÉ DES AMBIANI

Les Ambiani, qui occupaient à l'époque gauloise le bassin de la Somme, appartenaient, ainsi que leurs voisins les Morins, les Atrébates, les Bellovaques, les Viromandues, les Nerviens aux peuples Belges. Les auteurs anciens ne nous renseignent guère sur eux. Strabon, qui puise ses informations chez le géographe Posidonius, est peu précis : Belges et Celtes, rapportet-il, sont gaulois d'aspect et peu différents les uns des autres... (1) César est à peine plus documenté (2). Les renseignements qu'il parvient à obtenir sur les Belges indiquent que ceux-ci sont d'origine germanique, qu'ils ont passé jadis le Rhin et qu'ils se sont installés dans le nord de la Gaule, retenus par la fertilité des sols après en avoir chassé les habitants. Ce constat ethnographique est certes sommaire et l'on désespère aujourd'hui de pouvoir dire quoi que ce soit sur les Ambiani tant la recherche protohistorique dans le département de la Somme a pris du retard ces dix dernières années par rapport aux régions voisines, notamment l'Aisne et l'Oise (3). Force est de nous contenter d'impressions, de déductions tirées des observations archéologiques extérieures à la civitas et d'analogies pour tenter de donner une image de la population ambienne.

Ainsi, les circonstances et l'époque de l'établissement des Belges dans notre région ne sont toujours pas éclaircies, les propositions de datation pour leur arrivée variant du IVe siècle av. J.C. au milieu du IIe siècle av. J.C. (4). Par ailleurs, à défaut de témoignages archéologiques plus décisifs, on a déduit du monnayage en or des *Ambiani*, qui est assurément le plus original de tous ceux des *civitates* belges, une grande prospérité et

Les Ambiani : un peuple belge

⁽¹⁾ STRABON, Géographie, IV, 1.

⁽²⁾ CÉSAR, B.G., II, 4.

⁽³⁾ Pour exemple on se reportera ainsi aux deux publications collectives : Vallée de l'Aisne : cinq années de fouilles protohistoriques, numéro spécial R.A.P., 1982 et Les Celtes dans le nord du Bassin Parisien (VI^e — I^{er}siècle av. J.C.), Actes du cinquième colloque tenu à Senlis, R.A.P., 1, 1983. Pour le bassin de la Somme LEMAN-DELERIVE G. a dressé un inventaire de ces découvertes dans : "Notes sur l'Age du Fer dans la vallée de la Somme", C.A.P., 4, 1977, pp. 103-109.

⁽⁴⁾ DEMOUGEOT E., La formation de l'Europe et les invasions barbares, Paris, 1969, p. 49. HAWKES Ch., "Celtes, Gaulois, Germains, Belges", Celticum, XII, Ogam, 1964, pp. 1-7. HARMAND J., Les Celtes au Second Age du Fer, Paris, 1970. GRENIER A., Les Gaulois, Paris, réédit., 1970, p. 82, faisait venir ces populations belges du Nord, des côtes frisonnes, s'appuyant sur un texte assez vague d'Ammien Marcellin, Hist., XV, 9, 4. VRIES (JAN de), Kelten und Germanen, Berne-Munich, 1960, p. 48. POWELL T.G.E., Les Celtes, Paris, 1961, p. 101. Cette installation s'est opérée de toute façon avant le milieu du Il^e siècle av. J.C. puisque les Belges ont participé victorieusement à la lutte contre les Cimbres et les Teutons vers la fin du Il^e siècle. CÉSAR, B.G., II, 4.





1. Le monnayage ambien s'inspire de celui de Tarente dans le sud de l'Italie. En haut, hemi-statère de la classe II dit à la tête de Héra; en bas, hemi-statère de la classe I dit à la tête barbue

un haut degré de civilisation (5). Ces derniers ont préféré, pour leurs séries monétaires, choisir les prototypes dans le monnayage de villes de Grande Grèce en Italie, alors qu'à la même époque les autres peuples gaulois ont imité les Arvernes qui se limitaient à un seul prototype, celui du statère de Philippe II de Macédoine. Ainsi, dans les premières émissions de monnaies, la tête de Héra sur les faces des hemi-statères est une très belle copie d'un statère frappé par la ville de Tarente entre 334 et 302 av. J.C. Un peu plus tard, dans une autre série où l'on a conservé au droit la tête de Héra exécutée plus librement, en quelque sorte celtisée, les Ambiani ont choisi un nouveau revers. Son prototype serait un didrachme tarentin d'argent frappé entre 281 et 272 av. J.C. représentant au revers les Dioscures galopant à gauche, la chlamyde flottant au vent.

L'importance du monnayage ambien ne se manifeste pas seulement par son originalité; il a également influencé les monnayages de plusieurs civitates gauloises dont celui des Parisii et des Bellovaci. Cette hégémonie monétaire, attestée au moins jusqu'à la fin du IIe siècle av. J.C., est-elle le reflet d'une avance économique et politique des Ambiani? L'archéologie est absolument muette sur ce point. Simplement, nous pouvons constater que la situation géographique centrale des Ambiani privilégie leur civitas par rapport à celles des autres Belges. Ses terres sont parmi les plus généreuses du nord de la Gaule; son territoire traversé d'est en ouest par la Somme est le seul au nord de la Seine à disposer d'une artère navigable débouchant sur la Manche. Qui plus est, l'estuaire est naturellement tourné vers la Bretagne et place les Ambiani dans une position avantageuse pour les échanges maritimes avec les peuples britanniques dont certains entretenaient des liens privilégiés avec le Belgium (6), leur patrie d'origine.

S'il nous paraît prématuré et même vain dans l'état actuel de nos connaissances de tenter de décrire le peuple des *Ambiani* à l'époque gauloise, il importe par contre de déterminer l'assiette de la *civitas* et par là-même le territoire dépendant de *Samarobriva* à l'époque romaine, tant il a pesé lourdement dans le destin de la ville (7).

A. LE TERRITOIRE DES AMBIANI

1. LES SOURCES LITTÉRAIRES ET LA SIGNIFICATION DU NOM "AMBIANI"

La plus ancienne mention littéraire des *Ambiani* est faite par César au Livre II de *La Guerre des Gaules*. Au cours de l'année 57 av. J.C., César procède au dénombrement des forces ennemies grâce aux renseignements que les Rèmes lui fournissent (8): les Belges, en effet, forment une coalition où nous trouvons les *Ambiani* qui s'engagent à fournir 10.000 hommes. En

(5) COLBERT de BEAULIEU, Traité de numismatique celtique, I, Méthodologie des ensembles, Paris, 1973. SCHEERS S., De Gouden Munten van Ambiani en Buurvolkeren. De invloed van Tarente en Macedonië in het Noorden van Gallië, Thèse de l'Université catholique de Louvain, 1968. Idem, "Le premier monnayage des Ambiani", R.B.N., CXIV, 1968, pp. 45-73. Traité de Numismatique celtique, II, La Gaule Belgique, Paris, 1977.

(6) R. Hachmann a émis l'hypothèse qu'il existait dans la Belgique gauloise une région occidentale, le "Belgium" où se seraient regroupés les Belges de pure race : HACHMANN R., KOSSACK G., KUHN H., Völker zwischen Germanen und Kelten, Neumünster, 1962, pp. 45-48, 63. Ch. Hawkes, sans remettre en doute l'existence de ce Belgium, que les travaux de numismatique semblent confirmer, conteste néanmoins qu'il ait été peuplé de Belges de pure race, s'opposant en cela aux Belges "mélangés". C'est du texte du De Bello Gallico que l'on tire l'argument le plus convaincant pour définir une zone dite Belgium, partie occidentale de la Belgica : CÉSAR, B.G., V, 24, p. 148. Seule, la leçon des manuscrits β donne "in Belgio" alors que les manuscrits σ proposent "in Belgis". ALLEN D.F., "The origins of coinage in Britain : a reappraisal", Problems of the iron age in southern Britain, Londres, 1961, pp. 99-100. RODWELL W., "Coinage, Oppida and the rise of Belgic Power in South-Eastern Britain", dans Oppida : the Beginnings of Urbanisation in Barbarian Europe, B.A.R., 1976, pp. 181-367.

(7) Cf. infra, chap. VI, Un centre économique et politique. A. Le cadre administratif et politique.

52 av. J.C., une seconde coalition gauloise est mise sur pied pour dégager Vercingétorix retranché dans Alesia (9): un contingent de 5.000 guerriers est demandé aux Ambiens. Au Livre huitième (10), Hirtius nous rapporte que dans une dernière et ultime insurrection, les *Ambiani* participent auprès des Bellovaques à des embuscades et coups de main et qu'ils sont irrémédiablement vaincus par les légions romaines. Ces informations, à caractère strictement militaire, ne nous renseignent guère sur la localisation ni même l'importance de la *civitas*: en effet, on ne peut, à partir d'une contribution en hommes qui varie d'ailleurs beaucoup d'une coalition à l'autre, préjuger de l'étendue d'un territoire en comparant les chiffres donnés à ceux des autres coalisés.

Le passage de La Guerre des Gaules qui, en fait, donne la seule précision sur la localisation du territoire des Ambiani est celui qui relate la soumission des différentes cités belges au Livre II: ab eo loco [Bratuspantium chez les Bellovaques] in fines Ambianorum pervenit, qui se suaque omnia sine mora dediderunt. Eorum fines Nervii attingebant ... (11) Cette unique information géographique localiserait donc approximativement le territoire des Ambiani entre celui des Bellovaques et celui des Nerviens et semblerait indiquer qu'ils ont ainsi des frontières communes. On reste fort surpris devant cette précision puisque le pays des Nerviens est localisé beaucoup plus au nord-est.

Strabon ne nous fournit pas davantage de renseignements, bien que donnant l'apparence de mieux connaître la région par la description assurée qu'il donne de la Gaule Belgique. Il introduit la confusion dans la répartition des peuples : "A l'ouest des Trévires et des Nerviens habitent les Sénones et les Rèmes, de même que les Atrébates et les Eburons. Aux Ménapiens succèdent immédiatement sur le bord de la mer jusqu'à l'embouchure du Sequanas les Morins, les Bellovaques, les Ambiani, les Suessions et les Calètes" (12). Il s'agit là d'une simple énumération faite dans le désordre puisqu'il localise les Bellovaques entre les Morins et les Ambiens.

Plus tardivement, des auteurs décrivant la Gaule Belgique fournissent quelques données sur la division administrative des provinces postérieurement à l'indépendance. Il est donc important de faire une réserve à leur sujet, ces descriptions faisant état de la division du territoire à un moment qui se situe bien après la conquête, c'est-à-dire après une réorganisation administrative romaine qui a pu modifier les limites des *civitates* gauloises.

Ainsi, Pline l'Ancien (13), à la suite d'un séjour qu'il avait effectué en Belgique peu après le milieu du l^{er} siècle ap. J.C., a rédigé une note sur les cités de la Belgique : "... dein Menapi, Morini, Oromarsaci iuncti pago qui Chersiacus vocatur, Britanni, Ambiani, Bellovaci, Bassi." On reste perplexe devant cette énumération de peuples qui, comme précédemment, ne peuvent être localisés avec précision. Que penser des Britanni qui s'intercalent entre les Ambiens et les Morins ? S'agit-il d'un petit peuple voisin, installé à l'embouchure de la Canche (14) et dont le souvenir se serait effacé immédiatement après la conquête, ou bien, tout simplement, manque-t-il dans le texte, qui nous serait parvenu corrompu, un mot qui donnerait à la phrase un sens nouveau : "en face" des Britanni (15) ? Les leçons données par les différents textes ne permettent quère de choisir.

⁽⁸⁾ CÉSAR, B.G., II, 4, 1 et 9.

⁽⁹⁾ Idem, VII, 75, 1-3.

⁽¹⁰⁾ Idem, VIII, 7, 3-4.

⁽¹¹⁾ Idem, II, 15, 2-3.

⁽¹²⁾ STRABON, Géographie, IV, 3, 5, édit. Les Belles Lettres, Paris, 1966, traduct. F. Lasserre. Les emprunts à *Posidonius* sont évidents pour cette partie selon F. Lasserre, op. cit., p. 102 et pp. 114-116. La rédaction se situerait pour ces passages vers 18 ap. J.C. Sur Strabon (64 av. J.C. à 21 ap. J.C.), cf. DUVAL P.M., La Gaule jusqu'au milieu du Ve siècle, Paris, 1971, n° 99, pp. 324-329.

⁽¹³⁾ PLINE, Naturae historiarum, IV, 106.

⁽¹⁴⁾ LEDUQUE A., Essai de topographie historique sur la Morinie, Lille, 1968, p. 37.

⁽¹⁵⁾ DELMAIRE R., "Civitas Morinorum, pagus Gesoriacus, civitas Bononensium", Latomus, t. 33, 2, 1974, p. 273. Idem, Etude archéologique de la partie orientale de la Cité des Morins (civitas Morinorum), Mémoires de la Commission Départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, XVI, Arras, 1976.

Ptolémée, dans son Guide Géographique rédigé au second siècle (16). apporte des renseignements plus précis, puisqu'il décrit la Gaule en répertoriant les villes et en indiquant leurs longitudes et latitudes : "... après ceuxci [les Bellovaques], il y a aussi les Ambiens dont la cité est Samarobriva : L 22° 15', I 52° 50' " En revanche, rien n'est dit sur le territoire de ces chefs-lieux. Ptolémée nous renseigne un peu plus utilement sur le découpage administratif des provinces romaines à son époque, confirmant que les Ambiens au IIe siècle ap. J.C. ont pour voisins, au sud, les Bellovaques et, au nord, les Morins.

Utilisant des documents encore plus récents, tels que ceux du Bas-Empire, nous commettons résolument l'anachronisme pour, à partir de remaniements territoriaux effectués plus de trois siècles après l'indépendance, tenter de préciser les frontières de la civitas gauloise. L'Histoire d'Ammien Marcellin, écrite vers 355, énumérant les peuples gaulois et les provinces, place Amiens dans la Belgique Seconde avec Châlons et Reims, mais ne décrit pas ses limites territoriales (17).

La Notitia Galliarum, rédigée entre 386 et 450 ap. J.C., donnant la liste des provinces et de leurs chefs-lieux de cité, place aussi les Ambiens dans la Belgique Seconde entre le Bellovaques et les Morins (18), confirmant cette localisation de la Civitas des Ambiani le long du cours de la Somme.

L'exégèse des sources littéraires antiques ne nous éclairant guère sur la configuration et l'importance de la civitas, les toponymistes ont tenté à leur tour de faire parler le mot "Ambiani".

D'Arbois de Jubainville (19) avait donné une traduction de l'ethnonyme ambiani en rapprochant le thème ambi-, équivalent du grec amphi-, d'un correspondant phonétique irlandais imbe signifiant "rempart, talus, haie": "Dans le thème ambio, le préfixe ambi- paraît exprimer l'idée d'entourer, d'envelopper quelque chose ; il a ce sens dans le nom de trois peuples du Norique, les Ambi-dravi, habitant les deux rives de la Drau, affluent du Danube ; les Ambi-lici, habitant les deux rives du Licos, aujourd'hui Gail, affluent de la Drau ; les Ambi-sontii, habitant les deux rives de l'Isonta, ou Isontus, aujourd'hui Salzach, affluent de l'Inn qui lui-même est un affluent du Danube." Ce rapprochement avait autorisé l'auteur à conclure que Ambiani signifiait probablement "ceux qui ont des remparts".

Dans une étude beaucoup plus récente, et mieux documentée (20) parce qu'il y justifie la traduction de l'ethnonyme par les lois de la linguistique comparée, Guyonvarc'h a apporté quelques éléments nouveaux d'information. Un détail de phonologie irlandaise permet à l'auteur de contester l'interprétation de D'Arbois : imbe = "rempart" est le nom verbal de imm-fen composé d'une préposition-pré-verbe imb- et du thème verbal fen-n. On ne peut donc le rapprocher du thème gaulois ambi-. Selon Guyonvarc'h, la seule explication étymologique réelle reposerait sur la préposition ambidérivée d'un prototype indo-européen (et dont un équivalent se retrouverait dans le latin au mot ambi) qui signifierait en gaulois "autour, de chaque

Cette nouvelle explication correspondrait beaucoup plus à ce que nous connaissons de l'assiette territoriale de la cité des Ambiens : le nom des Ambiani serait voulu par la position de la cité de part et d'autre des rives

côté, de part et d'autre" et correspondant à l'irlandais imb ; le mot gaulois ainsi défini se distinguerait nettement d'un substantif neutre ambio-n signifiant "enceinte, clôture et peut-être oppidum" que l'on retrouverait dans le nom d'Ambiorix, "le roi des remparts".

de la Somme. Toujours selon Guyonvarc'h, cette hypotinèse supposerait de plus que la formation de ce nom serait relativement récente (donc très probablement d'origine belge) ; le suffixe -ani (originaire de) le suggèrerait aussi. Dottin, se référant au Glossaire de Vienne où l'on trouve au mot ambe l'équivalent latin rivus = "rivière", proposait la traduction suivante ambiani = "les gens de la rivière" (21). Par des chemins différents, les deux auteurs se rejoindraient donc pour confirmer ce rapport entre la cité des ambiens et le bassin hydrographique de la Somme.

Existe-t-il d'autres sources qui permettent de combler les lacunes de la documentation ? Partant de l'idée que l'administration ecclésiastique s'était contentée au Bas-Empire de reprendre les limites de la civitas gallo-romaine pour établir ses propres limites d'évêché, très longtemps on a essayé de retracer les frontières de la cité gauloise en les calquant sur celles des diocèses de l'ancienne France (22). C'était à l'évidence commettre un anachronisme et risquer de ne pas tenir compte des fluctuations des frontières dues aux remaniements territoriaux des périodes gallo-romaines, franques et médiévales. De plus, les limites des évêchés pour le Haut-Moyen-Age sont fort mal connues : ainsi la carte du diocèse d'Amiens la plus précise dont nous disposons ne nous permet même pas de remonter au-delà du XIIIe siècle (23) et il nous faut donc être très réservé quant aux conclusions que l'on pourrait en tirer. Toutefois, comme le proposait Grenier (24), la circonscription diocésaine restera pour nous une base de discussion et nous tâcherons constamment de la confronter aux limites suggérées par la topographie, la toponymie et l'archéologie.

2. LES LIMITES NATURELLES ET LES LIMITES DIOCÉSAINES

Desbordes, dans une Etude de géographie historique sur la civitas Suessionum (25), avait à nouveau souligné l'intérêt que présentaient les textes des Gromatici veteres (26) et de la Sententia Minutiorum (27) pour restituer les limites d'une cité peuple : il faisait remarquer d'une part que ces textes étaient moins entachés d'anachronisme que les références diocésaines médiévales et pouvaient à la riqueur être utilisés pour la période pré-romaine, et d'autre part que les jalons naturels qui y sont mentionnés étaient plus susceptibles d'avoir été choisis par l'homme comme points de repère commodes et durables. Il attirait aussi l'attention sur le fait que les massifs forestiers

Les Ambiani : ceux qui habitent les deux rives

⁽¹⁶⁾ PTOLÉMÉE, Guide aéographique, II, 9, 4.

⁽¹⁷⁾ AMMIEN MARCELLIN, Histoires, XV, 11, 10.

⁽¹⁸⁾ Notitia Galliarum, VI, dans SEECK O., Notitia dignitatum, Accedunt Notitia urbis Constantinopolitanae et Latercula provinciarum, Berlin, 1876, pp. 261-274.

⁽¹⁹⁾ ARBOIS DE JUBAINVILLE H. (d'), Les noms gaulois chez César et Hirtius, Paris, 1891, pp. 36-37. Propos identiques ou repris dans CALONNE A. (de), op. cit., p. 3; HOLDER A., Altceltischer Sprachschatz, Leipzig, 1891, s.v. "Ambiani", p. 117; IHM, R.E., II, Stuttgart, 1894, s.v. "Ambiani", col. 1797 sq.

⁽²⁰⁾ GUYONVARC'H CH.-J., "Les noms des peuples belges", Ogam-Celticum, XV, 106, 1966, pp. 385-400, en particulier pp. 386-388.

⁽²¹⁾ DOTTIN G., La langue gauloise, II, Paris, 1920, pp. 91, 213 au thème ambe du Glossaire. Le Glossaire, dit de Vienne, contient 17 mots gaulois avec leurs traductions latines (cf. DUVAL P.M., La Gaule, op. cit., p. 788, n° 346 N).

⁽²²⁾ Cette idée repose en partie sur le fait que le concile de Chalcédoine en 451 préconise de faire coïncider les limites de la Cité, où résidait l'évêque, avec celles de leur juridiction épiscopale. Des auteurs ont systématiquement calqué les limites de la civitas sur celles des archidiaconés et diocèses : LONGNON A., Atlas historique de la France, Paris, 1885. Avec davantage de précautions ROBLIN M., Le Terroir de l'Oise, Paris, 1978, pp. 17-42. Très circonspects, DELMAIRE R., Etude archéologique..., op. cit., pp. 37-55; MANGARD M., "Le sanctuaire gallo-romain d'Eu, bois-l'Abbé (Seine-Maritime) et le problème de la frontière entre Calètes et Ambiens", Revue des Sociétés Savantes de Haute-Normandie, 67, 1972, pp. 3-11.

⁽²³⁾ Une carte du diocèse d'Amiens du XIIIe siècle au XVIIIe siècle a été dressée par GRAND-MOTTET O. et FOSSIER L., Inventaire 1960, dessinée par Sœur Christiane Mathioly. Travaux subventionnés par le C.N.R.S. et établis d'après LONGNON A., Pouillés de la Province de Reims, Paris, 1908, t. 2, pp. 517-594 et DARSY F.I., Bénéfices de l'église d'Amiens ou Etat général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens en 1730, M.S.A.P., 1869-1871, Documents inédits, t. VII-VIII.

⁽²⁴⁾ GRENIER A., Manuel d'archéologie gallo-romaine, I^{re} partie, Généralités. Travaux militaires, chap. V, p. 185.

⁽²⁵⁾ DESBORDES J.M., La civitas Suessionum : étude de géographie historique, Thèse de 3e cycle, ronéotypée, 1963.

⁽²⁶⁾ Les textes rassemblés par Lachmann au recueil des Gromatici veteres sont datables dans leur ensemble de l'époque de Trajan au plus tôt. De nombreux emprunts y sont faits à Hyginus (Edit. Lachmann, Berlin, 1848, t. I; t. II, 1852).

⁽²⁷⁾ La Sententia Minutiorum est une inscription latine datant de l'année 117 av. J.C. et portant la sentence arbitrale de délégués du Sénat romain chargés de trancher un différend de frontière entre la cité de Gènes et l'une des peuplades voisines. RUDORFF, Gromatici, op. cit., t. II, p. 253. C.I.L., V, 7749.

n'étaient pas mentionnés au nombre des jalons et que par contre l'élément liquide, c'est-à-dire le système hydrographique, était nettement privilégié, soit directement comme les sources et les cours d'eau, soit indirectement comme la ligne de partage des eaux (divergium aquarum) séparant deux bassins hydrographiques, ou la ligne de faîte d'une colline (summum jugum). Le problème était en somme de savoir si le cadre géographique des civitates s'inscrivait dans les limites d'un bassin ou partie de bassin hydrographique, ce qui serait en accord avec ce que l'on sait sur le caractère du peuplement à la période protohistorique. Mais les "aquarum divergia" ne sont pas seuls à jalonner les limites : les thalwegs des cours d'eau peu ou non navigables peuvent être choisis pour fixer celles-ci ; de même, les lignes de haut-relief et aussi les ruptures géologiques et pédologiques peuvent nuancer le tracé des frontières. C'est ainsi qu'en confrontant le cadre naturel de la région et les limites anciennes connues du diocèse d'Amiens, nous remarquons certaines coïncidences entre les deux.

Partant de la côte de la Manche, les limites méridionales du diocèse suivent très fidèlement le thalweg constitué par le lit de la Bresle en épousant tous ses contours jusqu'à la hauteur de Guémicourt, soit sur une quarantaine de kilomètres. A cet endroit, un infléchissement brusque s'effectue vers le nord et les limites ondulent alors sans relation apparente avec la topographie pour rejoindre à nouveau le cours supérieur de la Bresle et sa source à Blargies. La séparation entre les diocèses de Rouen et d'Amiens est on ne peut plus nette.

Plus à l'est, la limite entre les diocèses de Beauvais et d'Amiens apparaît moins bien mais, en utilisant les cartes d'état-major et géologique, on constate que ce n'est plus un fond de vallée aux terrains marécageux qui aurait été choisi comme frontière mais la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Somme et le bassin de l'Oise. Schématiquement, celle-ci passe à Molliens, Broquier, Briot (28), s'infléchit vers le sud-est en direction des villages de Grez, Lihus-le-Petit, Lihus ; elle poursuit son tracé en contournant le sud de Crévecœur-le-Grand vers Francastel (29). Elle atteint Froissy et Noyers-Saint-Martin. De là, elle file vers le nord-est vers Campremy (30), puis s'oriente vers Ansauvillers, Gannes. Elle contourne le nord de Brunvillers (31) vers Maignelay et Coivrel (32). La ligne de partage des eaux remonte ensuite en direction du nord-est vers Courcelles Epayelles, Rollot, Boulognela-Grasse (33). Dans l'ensemble, il existe une étonnante coïncidence entre cette limite naturelle et celle des diocèses. Molliens, Briot, Grez, Viefvillers, Ansauvillers, Crèvecœur, Tricot, Rollot et Boulogne sont les localités qui jalonnent très exactement la bordure sud du diocèse d'Amiens et se situent toutes le long de cette ligne de partage des eaux. Une exception cependant dans cette superposition de limites naturelle et administrative : le diocèse de Beauvais entaille profondément la ligne de partage des eaux en englobant le cours supérieur de la Noye et ses sources, comme pour confisquer le bourg de Breteuil, laissant supposer qu'il a pu y avoir un découpage politique de la frontière, au Haut-Moyen-Age probablement (34).

Les limites orientales du diocèse d'Amiens sont plus difficiles à calquer sur la topographie : le relief du Santerre est monotone et dans l'ensemble le drainage des eaux est plus indécis. La ligne de partage des eaux passe entre Tilloloy et Beuvraignes, évite Roye en l'abandonnant sur sa gauche et enclave Crapeaumesnil, Amy, Avricourt et Roiglise (35). Elle revient à l'est de Fresnoy-les-Roye, passe à la hauteur de Fransart et Hattencourt, près de Chilly et Hallu, séparant les bassins de l'Angon et de la Luce et se dirige toujours au nord de façon indécise vers Lihons, Herleville, Chuignes (36). Là elle oblique vers l'est puisque le bassin hydrographique de la Somme se poursuit au-delà de Saint-Quentin. Nous remarquons qu'à deux reprises, le tracé des frontières diocésaines ignore les bassins hydrographiques ; à Roye, il coupe l'Avre, principal affluent de la Somme en abandonnant la source au diocèse de Noyon, alors qu'un doigt de gant aurait sauvé l'unité hydrographique. Enfin, la seconde fois, il franchit la Somme, coupant en deux son bassin à la hauteur de Bray-sur-Somme. A ces deux exceptions près, expliquées par l'allongement démesuré des bassins de l'Avre et de la Somme, nous constatons une certaine coïncidence entre la ligne de partage des eaux et la frontière diocésaine. Ajoutons qu'à cette coïncidence s'en ajoute une autre : un contact géologique important se situe près de Tilloloy, Beuvraignes et Lihons. La carte géologique (37) indique dans le Bois de Champien des aisements importants de sables dits de Cuise, à Avricourt des sables dits de Bracheux, à Lihons une butte-témoin de sables de Bracheux. La nature du sous-sol, on s'en aperçoit fort bien sur une carte d'état-major, donne un paysage très différent des plateaux du Santerre, rompant la monotonie des plateaux de limons par la présence de bois et prairies.

Au nord de la Somme, la ligne de partage des eaux est tout aussi difficile à déterminer. Très approximativement, elle s'insinue entre Mametz et Carnoy (38), se dirige ensuite à l'est de Bazentin. Elle poursuit en laissant à l'ouest Courcelette, Miraumont où se situent les sources de l'Ancre, s'oriente vers le nord-ouest vers Serre Sailly (39), Buyencourt, Souastre contournant ainsi par l'est les têtes de source de l'Authie. De même, en continuant vers Saint-Amand et en se faufilant entre Gaudiempré (sources de la Quilienne) et Humbercamps (40), entre Couturelle et Saulty, elle évite les sources de la Grouche (41). Enfin, passant entre Warluzel et Sombrin et à l'ouest de Grand-Rullecourt, le Cauroy elle rejoint les sources de la Canche à Sars-le-Bois (42). Les limites diocésaines anciennes ne coïncident pas tout à fait avec la fin du parcours de la ligne de partage des eaux que nous venons de décrire très approximativement. Néanmoins, on s'aperçoit que ces limites épousent à faible distance ce même tracé. Malgré l'amputation de quelques têtes de sources, l'unité des bassins hydrographiques de la Somme et de l'Authie semble maintenue par les limites diocésaines. Fait digne d'être remarqué, un point culminant situé à Bazentin, sur la ligne de partage des eaux, porte le nom, encore mentionné aujourd'hui sur les cartes d'état-major, de "Buisson des Trois-Evêchés" où confinaient les diocèses d'Amiens, d'Arras et de Novon (43).

La comparaison entre les deux tracés, celui du diocèse au XIII^e siècle et celui de la ligne de partage des eaux, montre en définitive une grande coïncidence qui ne peut être due au hasard. Certes quelquefois leur superposition

⁽²⁸⁾ Carte de l'I.G.N. au 1/25.000, Crèvecœur-le-Grand, 1-2

⁽²⁹⁾ Idem, Crèvecœur-le-Grand, 3-4.

⁽³⁰⁾ Idem, Saint-Just-en-Chaussée, 5-6.

⁽³¹⁾ Idem, Saint-Just-en-Chaussée, 7-8.

⁽³²⁾ Idem, Montdidier, 5-6.

⁽³³⁾ Idem. Montdidier, 3-4.

⁽³⁴⁾ Il s'agit ici d'une pure hypothèse. Cette récupération par le diocèse de Beauvais se situerait au IXe ou Xe siècle à une époque où toute la partie méridionale du Comté d'Amiens s'en détache. Au même moment le pagus vendoliensis fait son apparition : entre 1050 et 1060 les Seigneurs de Breteuil, Gilduin et Evrard, prennent le titre de Comte (cf. R. Fossier, op. cit., p. 487). Avant le Xe siècle, au contraire, les attaches entre Amiens et la région de Breteuil sont beaucoup plus fortes : Anguilguinus, Comte d'Amiens entre 847 et 853, paraît détenir de grands domaines aux confins du Beauvaisis et de l'Amiénois, à Fontaine-Bonneleau notamment (cf. un Acte de Charles II le Chauve dans GIRY, PROU et TESSIER, Recueil des Actes de Charles II le Chauve, Paris, 1955, t. I, p. 255).

⁽³⁵⁾ Carte de l'I.G.N., Roye, 7-8.

⁽³⁶⁾ Idem, Albert, 7-8.

⁽³⁷⁾ Carte géologique de Montdidier, 1/80.000.

⁽³⁸⁾ Carte de l'I.G.N., Albert, 3-4.

⁽³⁹⁾ Idem. Bapaume, 7-8.

⁽⁴⁰⁾ Idem, Bapaume, 1-2.

⁽⁴¹⁾ Idem, Doullens, 3-4.

⁽⁴²⁾ Idem, Saint-Pol, 7-8.

⁽⁴³⁾ *Idem*, Bapaume, 7-8. De même, la borne des Trois Evêques vers Ivergny où se rejoignent les trois évêchés de Boulogne, d'Arras et d'Amiens, est localisée à proximité de cette ligne de partage des eaux. Cf. *Carte de l'I.G.N.*, Saint-Pol, 7-8, coordonnées : 600, 500/281, 900-Lambert.

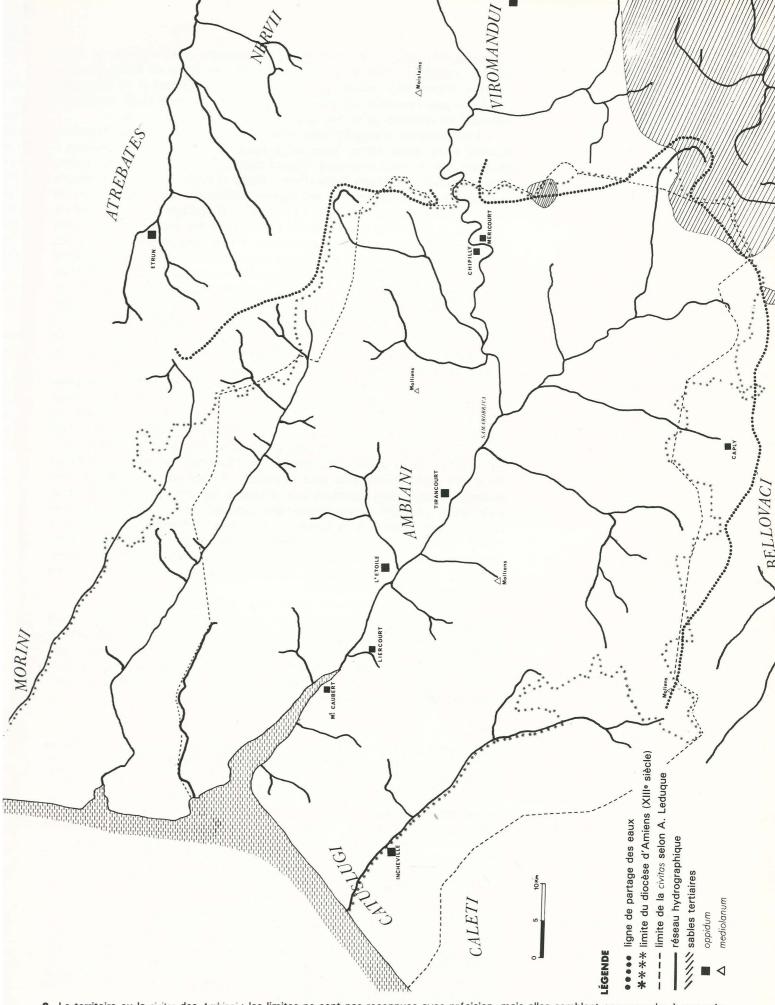
n'est pas parfaite. Les contestations, surtout à l'époque médiévale, ne manquaient pas entre les évêchés. Précisément, les indentations nombreuses au nord-est du diocèse d'Amiens se situent dans une région de marche frontière où les rapports entre voisins ont toujours été épineux. De la même façon, si l'on admet que certains cours d'eau dans l'antiquité ont pu servir de repère commode pour marquer les limites d'un territoire, on constate encore une fois une extraordinaire coıncidence entre les limites diocésaines du XIIIe siècle et deux fleuves côtiers assez importants, la Canche et la Bresle. Nous signalerons toutefois pour la Bresle, que si la plupart des auteurs admettent que ce fleuve marquait une frontière nette, que ce soit à l'époque normande, romaine ou gauloise, en revanche nous devons nous interroger comme l'a fait M. Manaard sur une délimitation plus complexe à l'époque aauloise et romaine dans cette partie ouest (44). La frontière ne serait pas établie sur le thalweg mais tiendrait compte de l'unité du bassin hydrographique de la Bresle, le pagus des Catuslugi contrôlant les deux rives de ce fleuve côtier. Mangard proposerait ainsi de fixer la frontière entre les civitates des Ambiani et des Calètes au-dessus de la rive droite de l'Yères, à 7 ou 8 km au sud/ sud-ouest du Bois-l'Abbé, le pagus des Catuslugi étant inclus dans la civitas des Ambiani. Par contre, nous ne saurions accepter les limites de cité proposées par Leduque qui rejette d'ailleurs la possibilité de les évaluer à partir des frontières naturelles (45) : il préfère utiliser la toponymie, des gisements archéologiques insuffisamment reconnus et diachroniques, des sources diplomatigues dont les rapports avec la recherche du tracé de frontière ne sont pas toujours évidents. Ainsi, se référant probablement au Manuel de Grenier (46), il justifie un tracé fort compliqué par des toponymes tels que Haute-Borne, l'Epine, les Tombelles, l'Arbre. Certes, il est souhaitable que la toponymie soit prise en considération mais pourquoi a priori privilégier un tracé passant par ces points arbitrairement retenus alors qu'il n'existe pour le département de la Somme pas moins de 88 lieux-dits "Haute-Borne", plus de 200 lieux-dits "l'Epine", une vingtaine de "Tombelle", plus de 150 lieuxdits "l'Arbre" uniformément répartis sur le département (47) ?

3. ETABLISSEMENTS DE FRONTIÈRES. FORÊTS ET DÉSERTS DE FRONTIÈRE : MYTHES ET RÉALITÉ ?

Dion, dans Les frontières de la France, a consacré de nombreuses lignes aux limites primitives tout en développant l'idée des déserts-frontières constitués soit par des massifs forestiers soit par des landes et des friches : "Il semble bien qu'à l'aube des temps historiques en Europe Occidentale, l'idée de frontière ait été inséparable de celle de désert ..." "En reportant ces limites [diocésaines] sur de bonnes cartes, on voit qu'elles s'attachent la plupart du temps aux landes et aux forêts, aux régions dont le peuplement fut tardif et reste encore clairsemé." (48)

Une première difficulté apparaît : comment se présentait notre paysage forestier au moment de l'indépendance ? Fossier a écrit sur celui-ci dans *La terre et les hommes en Picardie* d'excellentes pages auxquelles nous souscrivons volontiers (⁴⁹). S'appuyant sur une documentation abondante, il a acquis la certitude que le semis forestier paraissait, dans son ensemble, bien identique au XIIe siècle, à la fin du Moyen-Age, aux temps modernes et de

⁽⁴⁹⁾ FOSSIER R., La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII^e siècle, Paris, 1968, t. I, pp. 305-330.



2. Le territoire ou la civitas des Ambiani : les limites ne sont pas reconnues avec précision, mais elles semblent correspondre à peu près au bassin hydrographique de la Somme et de ses affluents.

⁽⁴⁴⁾ MANGARD M., "Le sanctuaire gallo-romain d'Eu-Bois-l'Abbé (Seine-Maritime) et le problème de la frontière entre Calètes et Ambiens", Revue des Sociétés Savantes de Haute-Normandie, 67, 1972, pp. 3-11. "L'inscription dédicatoire du théâtre du Bois-l'Abbé à Eu (Seine-Maritime)", Gallia, 40, 1982, pp. 35-51.

⁽⁴⁵⁾ LEDUQUE A., Esquisse de topographie..., op. cit., p. 25.

⁽⁴⁶⁾ GRENIER A., Manuel, op. cit., V, pp. 168-180.

⁽⁴⁷⁾ DEBRIE R., Corpus des lieux-dits cadastaaux de la Somme, Amiens, C.D.D.P., 1964, pp. 167, 130-131, 291, 22-23.

⁽⁴⁸⁾ DION R., Les frontières de la France, Paris, 1947, p. 17. Consulter aussi MAURY A., Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France, Paris, 1867.

nos jours (⁵⁰). Les masses forestières se divisaient à ce moment en deux grands ensembles : l'un au nord était constitué des forêts de Crécy, Hesdin, Lucheux, Vignacourt, complété par les forêts de Pas, d'Albert et de Bapaume. L'autre masse forestière comprenait la forêt d'Eu et les massifs boisés qui séparent les affluents de la rive gauche de la Somme.

Est-il possible d'adopter cette image médiévale du paysage forestier. somme toute assez lâche, pour le paysage antique et protohistorique? Plusieurs indices nous y invitent. Tout d'abord, César lui-même, à chaque instant contredit tacitement l'idée d'une "Gaule chevelue" : les délais records avec lesquels les déplacements des légions s'effectuent dans notre région ne seraient pas possibles s'il avait fallu fanchir d'épaisses forêts. La nature même de la forêt telle que César l'a décrite pour les confins de la cité des Ambiani (51) correspond assez exactement à celle que nous en donnent les textes médiévaux sur les essarts : trop souvent, et à tort, on s'est imaginé que les futaies de chênes ou de hêtres qui font notre admiration aujourd'hui, ainsi celles de Crécy et d'Eu, se sont perpétuées depuis l'époque protohistorique. Or, cette forêt n'est pas un milieu naturel, elle résulte d'une lente action humaine : c'est une forêt cultivée par des générations de forestiers qui l'ont soignée et protégée. La forêt primitive, au contraire, était constituée de quelques essences nobles luttant sans merci contre l'envahissement de la végétation arbustive de morts bois et d'épineux, voire de la lande.

De plus, l'idée couramment admise selon laquelle les forêts constituaient à cette époque une zone déserte doit être remise en question : des prospections effectuées en forêt domaniale de Crécy depuis ces dernières années ont révélé une multitude de substructions et de vestiges archéologiques (52). Bien sûr, il est encore trop tôt pour préciser de quel type de structure il s'agit : les remblais d'écroulement rencontrés, les ''tumulus'' et les intumescences de terrain sont anhistoriques pour la plupart. Il n'est pas impossible que de nouvelles prospections étendues aux différents massifs tels que celui de la forêt d'Eu, révèlent là également des preuves de l'occupation de sols retournés par la suite à la friche ou à la forêt. La bibliographie pour la région confirme déjà une certaine densité d'occupation (53). Au XIIe siècle, beaucoup de massifs forestiers englobent des localités dont la toponymie attesterait qu'elles sont d'origine romaine ou franque : suffixes en -v, en -iacum et -acum par exemple (54).

Les limites forestières sont en définitive difficiles à appréhender : si l'on reconnaît quelques grands ensembles au Haut-Moyen-Age, il n'est guère aisé d'apprécier quelles pourraient être les lisières des forêts protohistoriques et gallo-romaines. Il est fort probable qu'à cette époque on ait préféré des limites plus remarquables telles que rivières et marécages à des fronts de forêt mouvants suivant que la friche et les landes étaient favorisées au détriment des labours au cours des périodes troublées.

(50) FOSSIER R., op. cit., p. 307. En comparant les cartes modernes avec celles de Cassini et les premières éditions des cartes dites d'Etat-Major au 1/80.000, on s'aperçoit que la surface gagnée à la culture aux dépens des bois entre le XVIIIe siècle et nos jours est à peu près de 30.000 hectares. La surface déboisée entre le XIIIe et le XVIIIe siècle n'a pas dû dépasser 30.000 hectares. En définitive, les défrichements médiévaux ont été de très faible ampleur dans notre région.

(51) CÉSAR, B.G., II, 17 et 18: ''IIs (les Nerviens) taillaient et courbaient de jeunes arbres ; ceux-ci poussaient en largeur de nombreuses branches ; des ronces et des buissons épineux croissaient dans les intervalles, si bien que ces haies, semblables à des murs, leur offraient une protection que le regard même ne pouvait violer.''

(52) MARCHAND H., Communication au Colloque régional de Chantilly, 1974, "Archéologie en milieu non labouré".

(53) Fouilles d'Augusta en forêt d'Eu, DE BOUARD M., Gallia, XXIV, 1966, pp. 268-272; XXVI, 1968, pp. 370-372; XXVIII, 1970, pp. 276-279. DARSY F.I., Description archéologique et historique du canton de Gamaches. M.S.A.P., 1858, t. XV. Abbé COCHET, Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1872, pp. 342-346 et 426-433. "Explorations archéologiques: Etude sur les fosses de nos forêts. Fouilles de fosses dans la forêt d'Eu", La Picardie, 1869, t. XV, pp. 330-336. ESTANCELIN L., "Mémoire sur les Antiquités de la ville d'Eu et de son territoire", dans Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, II, 1825, pp. 1-24.

(54) FOSSIER R., La terre et les hommes en Picardie, Paris-Louvain, I, 1968, p. 308.

Les activités humaines s'intensifiaient volontiers aux frontières où des peuples voisins et clients se réunissaient pour traiter leurs affaires tant poli tiques que commerciales (55). L'archéologie s'est donc attachée à rechercher les traces de ces lieux de rencontre, marchés, sanctuaires, fortifications qui iglonnergient les limites des cités (56). Ainsi, le toponyme mediolanum, terme celtique latinisé que l'on s'accorde à traduire habituellement par le "milieu de la plaine" ou la "plaine médiane" (57) a-t-il retenu très vite l'attention (58). Camille Jullian y voyait un "lieu de communion de tribus ou de cités voisines associées" (59). Quatre toponymes qui nous sont parvenus sous des formes romanes seraient à rattacher à la forme primitive mediolanum. Il s'agit des villages de Moislains, Moliens, Molliens-au-bois et Molliens-Vidame. Pour les deux derniers, les formes les plus anciennes remontent au XIe siècle ce qui nous incite à être très prudent pour affirmer cette parenté avec le prototype celtique. De plus, ils sont localisés trop au cœur de la civitas pour y reconnaître des points de rencontre frontaliers ; Molliens-au-bois situé au nord-est d'Amiens apparaît en 1079 sous la forme Moiliens (60); Molliens-Vidame est localisé au sud-ouest et apparaît en 1142 sous la forme Moiliens (61). Par contre, Moislains situé au nord de Péronne est attesté en 673 dans un acte du roi Thierry III sous une forme peu contestable : mediolana villa (62). De même, Moliens, au nord-ouest du département de l'Oise est connu sous la forme Mediolana en 867 (63). Leurs situations, pour Moislains, à la limite des anciens diocèses d'Arras, d'Amiens et de Cambrai et pour Moliens, également à proximité du point où confinent les diocèses de Rouen, d'Amiens et de Beauvais, en un endroit où se situe la ligne de partage des eaux du bassin de la Somme, de la Bresle et de l'Oise ne sont pas étonnantes. On avait déjà constaté que les toponymes hérités de mediolanum étaient localisés la plupart du temps à des carrefours géographiques : confluences de vallées, contacts de formations géologiques, ligne de partage des eaux ; bien souvent, il v avait coïncidence entre ces points et les limites diocésaines (64). Il faudrait bien sûr que des observations archéologiques, aujourd'hui inexistantes, confirment la présence de traces authentiques d'une occupation de La Tène, ce qui entérinerait les hypothèses sur le mediolanum foyer d'échange et de contacts.

L'inventaire des fortifications protohistoriques du type oppidum sont d'un faible secours pour essayer de délimiter le territoire des Ambiens (65). La plupart sont établies le long de la vallée de la Somme sur des sites défendus par des abrupts naturels, les points faibles étant protégés par d'impressionnantes levées de terre précédées de larges et profonds fossés. L'époque à laquelle ces éperons barrés ont pu être aménagés n'est pas encore bien

Le mediolanum, lieu de rencontre

Le mythe de la forêt gauloise

⁽⁵⁵⁾ DION R., Les frontières de la France, op. cit., pp. 23-32.

⁽⁵⁶⁾ GRENIER A., Manuel, op. cit., pp. 168-185.

⁽⁵⁷⁾ ROBLIN M., Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque, Paris, 1951, p. 239. GRENIER A., Les Gaulois, Paris, édit. 1970, p. 260.

⁽⁵⁸⁾ Cf. les listes établies par LONGNON A., Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations, Paris, 1920-1929, XVI, pp. 60-61. BERTHOUD L., "Mediolanum", Pro Alesia, t. IX-X, 1923-1924, pp. 234-247. GUYONVARC'H Ch.J., "Mediolanum Biturigum, deux éléments de vocabulaires religieux et de géographie sacrée", II, Mediolanum, Ogam, 1961, t. XIII, pp. 142-158.

⁽⁵⁹⁾ JULLIAN C., R.E.A., XXIX.

⁽⁶⁰⁾ Molliens-au-bois : GARNIER; Dictionnaire topographique du département de la Somme, M.S.A.P., 1878, IV, pp. 60-61. Voir plus récemment LEBÈGUE M., "Les noms de lieu d'origine gauloise dans le département de la Somme", B.S.A.P., 1982, pp. 342-366.

⁽⁶¹⁾ Molliens-Vidame: GARNIER, op. cit., pp. 61-62.

⁽⁶²⁾ Moislains: GARNIER, op. cit., pp. 58-59.

⁽⁶³⁾ LAMBERT E., Toponymie du département de l'Oise, Amiens, 1963, pp. 13-14.

⁽⁶⁴⁾ DESBORDES J.M., Un problème de géographie historique : le médiolanum chez les Celtes, R.A.C., 1971, 39-40, pp. 187-201.

⁽⁶⁵⁾ WHEELER M., RICHARDSON M., Hill-forts of Northern France, Reports of the Research Committee of the Society of Antiquaries, XIX, Oxford, 1957. DUVAL P.M., "Une enquête sur les enceintes gauloises de l'ouest et du nord", Gallia, XVI, 1959, fasc. I, pp. 37-62. AGACHE R., "Note préliminaire sur les camps protohistoriques et gallo-romains du bassin de la Somme", R.N., XLIV, 1962, pp. 319-338.

établie. Certains y ont vu des aménagements de type chasséen (⁶⁶), d'autres, abusant de l'exégèse des textes anciens, les attribuaient à Jules César (⁶⁷). Des fouilles très récentes menées sur l'*oppidum* de la Chaussée-Tirancourt (⁶⁸), viennent pour la première fois de lever une part des incertitudes sur la question : les travaux de fortification de ce site auraient été menés en deux phases au cours de la première moitié du l^{er} siècle av. J.C., donc nettement avant les campagnes de César.

Parmi les oppida, seuls ceux de Chipilly et de Méricourt, situés à une trentaine de kilomètres à l'est d'Amiens, celui d'Incheville chez les Catuslugi et celui de Vendeuil-Caply au nord du département de l'Oise, occupent une position périphérique par rapport au bassin de la Somme et correspondraient à des ouvrages de fortifications frontaliers qui auraient eu pour mission de surveiller les frontières des Ambiani si l'on acceptait sans examen critique une telle hypothèse.

Que d'incertitudes en définitive sur le tracé des limites de la civitas! Les approches traditionnelles reposant sur la toponymie, le concept de désert ou de forêt frontière se révèlent peu convaincantes. Nous donnerions plutôt la préférence à l'hypothèse d'un tracé qui, se rapprochant fort de celui des limites du diocèse d'Amiens, s'identifierait aux lignes de partage des eaux, préservant l'unité hydrographique des bassins de la Somme et des petits fleuves côtiers. Et nous nous rallierons en dernier ressort aux recommandations d'A. Grenier : "Ce sont les considérations géographiques qui, dans la plupart des cas, devront trancher les incertitudes que laissera subsister la pénurie de documents." (69)

B. LE SITE PRIMITIF D'AMIENS (70)

Le bassin de la Somme constitue une unité géologique comprise dans l'auréole septentrionale du crétacé supérieur du Bassin Parisien (71). Cette homogénéité, ajoutée à la nature du sous-sol qui est formé presque exclusivement de craie tendre et gélive, explique l'uniformité du relief à peine rompue par le creusement des vallées. Ainsi le plateau amiénois, qui s'élève progressivement du sud au nord, a été entaillé par l'érosion qui a aménagé une cuvette, ''la fosse d'Amiens'', large d'une dizaine de kilomètres et orientée nord-ouest/sud-est, dans laquelle coule la Somme. En aval d'Amiens, cette orientation correspond au synclinal de la Somme qui appartient à la même famille des plissements de l'Artois et du Bray entre lesquels il se situe. En amont d'Amiens, la vallée épouse un synclinal d'orientation différente, sud-ouest/nord-est, menant vers Péronne (72). La ville moderne se situe à peu près à cette charnière géologique où converge l'essentiel du réseau hydrographique du bassin de la Somme.

1. APERÇU GÉOLOGIQUE ET MORPHOLOGIQUE

Le site primitif d'Amiens coïncide pour l'essentiel avec une terrasse morphologique qui borde la rive gauche de la Somme jusqu'à Dreuil-les-

(66) BAILLOUD G., "Recherches au Camp de Catenoy (Oise)", B.S.P.F., 1956, pp. 570-574.

Amiens (en aval de sa confluence avec la Selle) et qui disparaît rapidement en amont. Large de quelques 600 ou 700 m, ce replat, d'une altitude (abstraction faite des remblais) comprise en gros entre 25 et 30 m (N.G.F.), limité au sud par les *pentes* surtout crayeuses qui mènent au plateau (100 m) et au nord par une dénivellation, de quelques mètres parfois, qui le sépare de la vallée de la Somme proprement dite, tourbeuse et marécageuse.

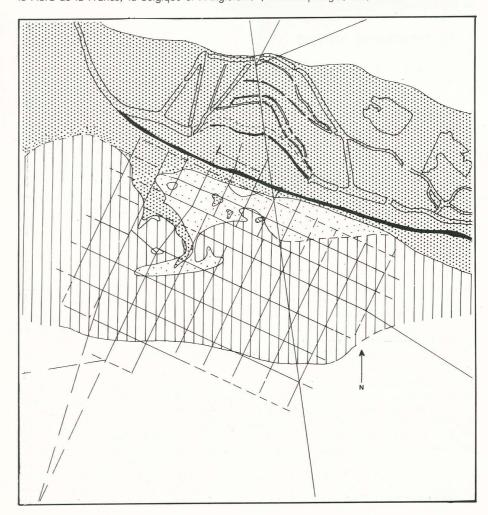
La vallée de la Somme est une plaine alluviale typique : elle montre un fond remarquablement plat resserré au niveau d'Amiens entre la terrasse précédemment décrite et les falaises crayeuses sur lesquelles sont bâtis les quartiers de Saint-Maurice et Saint-Pierre. Elle n'a plus alors que 500 m de large tandis qu'elle atteint un kilomètre en aval de Dreuil.

A ces trois ensembles morphologiques correspondent trois régions géologiques différentes.

— Les pentes au sud exposent assez largement la craie blanche (turonien supérieur à campanien) qui constitue le substratum de toutes les formations superficielles de la région. Des placages de limons pléistocènes s'y observent notamment sur les flancs exposés au nord-est, à l'est et au sud-est des grands vallons secs qui traversent les actuels faubourgs de Noyon et de Beauvais. Quelques lambeaux de nappes alluviales, localement conservés, marquent les étapes du lent enfoncement de la Somme pendant le Quaternaire jusqu'à son cours actuel.

— Le sous-sol de la *terrasse*, si l'on schématise, comporte deux assises fort différentes (73). La première, une nappe de gravier (silex et craie), épaisse de quelques mètres (0,5 à 5,5 m; manquant parfois) correspond

(73) L'aperçu géologique, très simplifié, fait appel aux travaux suivants : BOURDIER F., "Etude comparée des dépôts quaternaires des bassins de la Seine et de la Somme", Bulletin d'information des géologues du Bassin Parisien, juin 1969, n° 21. Carte géologique d'Amiens, op. cit., pp. 9-17. BREUIL H. et KOSLOWSKI L., "Etudes de stratigraphie paléalithique dans le Nord de la France, la Belgique et l'Angleterre", l'Anthropologie, XLI, 1931.



3. Le site primitif d'Amiens

fond tourbeux
graviers
lillill limons
craie

LÉGENDE

⁽⁶⁷⁾ ALLONVILLE L. (d), Dissertation sur les camps romains du département de la Somme, Clermont-Ferrand, 1828.

⁽⁶⁸⁾ Fouilles de BRUNAUX J.L., DUVAL A., BRÉART B., Rapport 1983, inédit.

⁽⁶⁹⁾ GRENIER A., Manuel, op. cit., I, V, p. 185.

⁽⁷⁰⁾ Cette étude indispensable à la compréhension du choix du site d'Amiens et au développement de la ville romaine fait référence pour l'essentiel aux travaux de Ch. Dupuis coauteur de la carte géologique d'Amiens, XXIII-8, B.R.G.M., 1/50.000, 1972. Archéologue préhistorien, Ch. Dupuis avait compris l'intérêt d'une collaboration étroite sur ce thème.

⁽⁷¹⁾ PINCHEMEL Ph., Les plaines de craie du nord-ouest du Bassin parisien et du sud-est du Bassin de Londres et leurs bordures. Etude de géomorphologie, Paris, 1954. DEMANGEON A., La Picardie et les régions voisines, Paris, 1905, réédit. 1973.

⁽⁷²⁾ Carte géologique d'Amiens, op. cit., pp. 25-26.

aux dépôts de la Somme périglaciaire, contemporains de la glaciation de Saale (Riss). Des sédiments plus fins (limons fluviatiles, marne, argile) couronnent localement les graviers ou s'y interstratifient : ils correspondent, comme l'indique entre autre la faune "tempérée" (mammifères, mollusques) que l'on y retrouve, soit à un (ou des) inter-stade(s) saalien(s) (périodes plus clémentes), soit à l'interglaciaire éemien (Riss-Würm). Au-dessus, les lœss récents forment la seconde assise : ce sont des sédiments subaériens très fins, siliceux et souvent calcaires, apportés en majeure partie par le vent en régime périglaciaire, lors de la dernière glaciation de Weichsel (Würm).

Les paléosols, le cailloutis et les lignes de fente de gel que ces lœss contiennent, permettent des subdivisions stratigraphiques très fines. Leur épaisseur oscille entre 0,5 et 8 m. Ils peuvent manquer aussi parfois, les plus fortes valeurs se localisant au voisinage de la rupture de pente qui limite la terrasse au sud.

Enfin, la pédogenèse holocène s'est imprimée au sommet des læss récents sous la forme d'un sol brun (lehm ou terre à brique).

— La plaine alluviale de la Somme. Sous la tourbe qui donne à la plaine alluviale son caractère particulier, existe une dernière nappe de graviers dits les "graviers de fond de vallée". Les observations que l'on peut faire dans les ballastières d'où ils sont extraits permettent de leur attribuer une origine périglaciaire. Ils sont sans doute à rapporter à la glaciation de Weichsel et constituent donc un équivalent latéral des lœss récents. Leur épaisseur, connue par sondage, oscille entre 0,5 et 6 m. Les tourbes et les limons fluviatiles (localement associés à des travertins — "tuf" — qui surmontent ces graviers) appartiennent. à l'Holocène (post-Würm) et au tardiglaciaire (fin du Würm), et témoignent de l'installation d'un climat plus tempéré. Ces dépôts ont enregistré, surtout en aval, à Abbeville par exemple, des oscillations du niveau marin. Le dernier de ces mouvements, la "transgression flandrienne" très probablement (74), a déposé de la tourbe jusqu'à une altitude de 24 mètres au moins, comme dans le petit vallon qui sillonne la partie ouest du centre actuel d'Amiens.

2. LA TOPOGRAPHIE ANTIQUE

L'altitude de la base des remblais permet de restituer le relief primitif de la ville, aux modifications près dues aux excavations de tous âges : fondations profondes, fosses d'extractions de limons et de silex, carrières de craie, caves médiévales $(^{75})$.

Le trait le plus caractéristique de la morphologie de la terrasse consiste en une courte vallée que l'on repère très bien dans le sous-sol moderne grâce aux tourbes. On commence à deviner la tête de cette vallée au sud dans une cuvette peu marquée allongée nord-est/sud-ouest. Elle est orientée nord-ouest/sud-est et morcelée par trois dépressions séparées par des petits seuils. Au contact de la plaine alluviale elle s'ouvre largement tout en obliquant légèrement vers le nord-est.

Cette dépression tourbeuse sépare ainsi deux régions plus élevées. A l'ouest et au sud, un replat descend en pente douce vers la plaine alluviale. Il est recouvert presque exclusivement de limons à l'exception d'une bande de graviers orientés est-ouest. Ce replat est limité au sud par une forte dépression. Au nord-est et à l'est, un promontoire plus élevé et plus morcelé que le replat précédent domine immédiatement la plaine alluviale et se confond peu à peu vers le sud avec les versants crayeux du plateau. Des petits thalwegs sillonnent ce promontoire : l'un d'eux isole à son extrémité une butte étirée dans une direction est-ouest et correspondant aujourd'hui aux Halles, au Beffroi et au quartier localisé au sud de l'église Saint-Germain.

Un peu plus au sud et à l'est, le promontoire s'élargit et s'agrémente de quelques petites buttes ou dépressions tourbeuses dont l'incohérence apparente est certainement à mettre au compte de l'insuffisance des observations.

Ce vallon de la basse terrasse est une forme de relief récent qui tranche nettement par son orientation discordante sur celles des vallées sèches des faubourgs de Beauvais et de Noyon dont on retrouve les tracés d'abord très aisément sur le plateau (Vallée des Vignes, la Censure), puis, plus estompés, jusqu'à la cote altimétrique des quarante mètres, au niveau des boulevards intérieurs actuels (76). Les vallons secs du faubourg de Beauvais rejoignaient finalement la vallée de la terrasse. La formation de celle-ci est apparemment postérieure au dépôt des limons weichseliens et antérieure aux tourbes holocènes; elle conditionne sans doute l'affleurement de direction sud-ouest/nord-est des graviers dans sa partie moyenne.

De nombreuses imprécisions sur la topographie antique subsistent : la partie orientale de la terrasse, où l'on a observé des zones tourbeuses assez limitées, et la plaine alluviale sont encore mal reconnues. Pour cette dernière on peut considérer comme acquis un tracé antique de l'Avre coïncidant aujourd'hui avec celui du Fossé des Tanneurs. Pour la Somme des traces de chenaux existent au sud et au nord de la plaine alluviale mais ils sont les témoins d'un état probablement plus ancien remontant à la fin du Weichsel. A l'époque antique le tracé du fleuve pouvait être bien différent. Le réseau anastomosé des bras de la Somme existant encore aujourd'hui dans le quartier de Saint-Leu est en grande partie une création médiévale liée à la nécessité de canaliser les eaux du fleuve pour alimenter les moulins (77). La disposition concentrique de ce réseau justifierait à elle seule le caractère artificiel de ces aménagements. Il serait important, en s'appuyant sur l'étude entreprise par Massiet du Biest sur les ports fluviaux et le chemin de l'eau à Amiens, de tenter de localiser le tracé antique et du Haut-Moyen-Age à l'aide d'observations stratigraphiques : le rôle très important joué par le Grand Quai (⁷⁸) et attesté dès le XII^e siècle, nous invite à placer le bras principal de la Somme dans le prolongement de l'axe du fleuve actuel au Port d'Amont en direction du Port d'Aval. L'aménagement artificiel du "Chemin de l'eau" au XIIe siècle, qui contournait la ville par le nord, aurait précipité son déclin et entraîné son envasement puis son remblaiment. Au

Une basse terrasse alluviale propice au développement d'un habitat

⁽⁷⁴⁾ Ces tourbes sont en effet immédiatement recouvertes des niveaux primitifs gallo-romains de la fin du ler siècle av. J.C. et du début du ler siècle ap. J.C. Il n'y a pas lieu donc d'attribuer ces dépôts à la transgression dunkerquienne (+ 500 ap. J.C.). D'ailleurs, l'exhaussement de la ville antique à cette date (+ 4 m à + 8 m) l'a mise hors d'atteinte des inondations. Cf. sur cette transgression dunkerquienne : DUBOIS G., Recherches sur les terrains quaternaires du nord de la France, Mémoire de la Société géologique du Nord, 1923, VIII, n° 1. DUBOIS G. et C., "Tourbes de la Somme en aval d'Amiens", Annales de la Société géologique du Nord, LX, 1935.

⁽⁷⁵⁾ La nature du sol primitif d'Amiens, masqué par les remblais, ne peut être connue que par les sondages, les puits de fondation et les grands chantiers. Trois cent soixante observations ont été regroupées et interprétées (observations effectuées à partir des documents du B.R.G.M. y compris le rapport de M. Briancourt, Le problème des sols et fondations dans la reconstitution de la ville d'Amiens, n° 20 et 25, Amiens, 1965. Documents complétés par les observations personnelles de Ch. Dupuis, les observations archéologiques). Une part importante de cette étape du travail consiste à "traduire" les termes parfois équivoques fournis par les sondeurs. Elle est facilitée par la comparaison avec des coupes levées par un praticien ou observées par Ch. Dupuis, ainsi que par les possibilités de choix, en définitive restreintes à quatre ensembles lithologiques très distincts : La craie, atteinte dans les travaux les plus

profonds. Les graviers, répartis en deux unités différentes par l'altitude de leur contact avec la craie. Les limons, le terme utilisé dans un sens large s'applique à l'ensemble des sédiments fins qui surmontent les graviers de la terrasse, et inclut non seulement les lœss récents, mais aussi éventuellement les limons fluviatiles (interglaciaires ou interstadiaires) rarement distingués dans les sondages. La tourbe et les sédiments fluviatiles plus ou moins tourbeux de la plaine alluviale de la Somme, superposés aux graviers de fond, ou qui débordent localement sur la terrasse. L'épaisseur des terrains traversés et l'altitude des contacts sont ensuite calculées et permettent de dresser trois types de cartes synthétiques : géologique (sous les remblais) ; isopaque, décrivant l'épaisseur d'une couche donnée ; isohypse, décrivant l'altitude de la base d'un terrain. Nous intéressent surtout ici la nature du sol primitif (carte géologique), l'épaisseur des remblais (carte isopaque des remblais) et l'altitude du sol vierge sous ces derniers, qui restituent la topographie antique (carte isohypse de la base des remblais). Les cartes isohypse et isopaque relatives aux formations superficielles quaternaires permettent encore de préciser la structure du sous-sol de la ville.

⁽⁷⁶⁾ A ce niveau l'apport des remblais commence à être très important. D'autre part, les terrassements militaires ont modifié radicalement la topographie.

⁽⁷⁷⁾ MASSIET DU BIEST, "Les ports fluviaux et le chemin de l'eau à Amiens (X^e et XVI^e siècles)", B.S.A.P., 1954, pp. 232-279.

⁽⁷⁸⁾ Idem, pp. 247-262.

XVIIIe siècle. Sellier, l'Ingénieur de la Ville d'Amiens, voulait restaurer la "route directe" menant de la Queue de Vache au Grand Quai par la rivière d'Engoulevent mais les ingénieurs du canal d'Angoulême lui préférèrent un itinéraire contournant la ville. Enfin, on a eu tort de retenir l'aspect anastomosé médiéval pour justifier une occupation protohistorique sur d'hypothétiques bancs d'alluvions de la Somme. Les études géologiques et stratigraphiques n'ont pas, jusqu'alors, révélé de sols suffisamment exondés et consistants pour accueillir un habitat, et la comparaison avec d'autres sites primitif insulaires, ainsi Paris, n'est guère possible. L'hypothèse d'un habitat de palafittes encore bien loin d'avoir été prouvée, répondrait en tout cas mieux à la nature de la plaine alluviale. Au contraire, le choix de la basse terrasse dominant la confluence de la petite Avre et de la Somme était tout indiqué pour l'établissement d'un habitat ou d'une ville qui étaient à l'abri des inondations notamment en hiver lorsque le fleuve atteignait son débit maximum. La transgression dunkerquienne n'inquiétera pas davantage la ville, l'exhaussement, à l'époque antique, ayant relevé artificiellement le niveau de la terrasse. Cette dernière était suffisamment vaste pour servir d'assiette à la ville et vers le sud, sur les pentes crayeuses du plateau à peine prononcées, aucun obstacle ne pouvait géner son extension éventuelle.

Le point de convergence de la Somme et des ses différents affluents, l'Avre, la Selle, l'Hallue, offrait des possibilités intéressantes pour le développement d'une agglomération, d'autant plus qu'au niveau de ce point de confluence existait un rétrécissement important de la vallée, susceptible de faciliter les passages à gué. Eventuellement, ceux-ci pouvaient être aménagés par des voies ennoyées, des passerelles ou des ponts de bois.

Les facilités de navigation, non seulement en aval d'Amiens, mais aussi en amont, étaient prometteuses pour un commerce fluvio-maritime. La vocation portuaire était d'autant plus accentuée que le site était plus proche de la côte.

En outre, du côté nord, la plaine alluviale, avec ses bras et ses fonds marécageux, pouvait assurer une défense naturelle et c'est bien ce dont on a tenu compte au IVe siècle lorsque le front nord de la muraille du castrum fut construit parallèlement au cours de l'Avre et à une vingtaine de mètres à peine sur le bord même de la basse terrasse alluviale.

Au regard de ces avantages les inconvénients sont mineurs. Les marais sont les seuls obstacles au développement urbain : les dépressions tourbeuses et la plaine alluviale pouvaient retarder l'extension de l'agglomération à l'ouest et au nord. Mais, à l'aide de remblaiements, il était facile de gagner des tetrains à bâtir. Ce sont ces avantages qui ont retenu l'attention des premiers occupants et, si l'on inventorie les différents sites comparables à celui d'Amiens, tout au long de la vallée de la Somme, il est bien évident que celui-ci l'emporte largement sur eux.